

DELIBERATION N° CA 16052017-24

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 16 MAI 2017

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 28 membres étaient présents ou représentés sur les 29 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 28 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

autorise l'achat de chèques cadeaux FNAC, pour les lauréats des olympiades académiques de Mathématiques sur le budget de l'Ecole d'économie de Toulouse (EÉT).

Toulouse, le 22 mai 2017

La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA